



Refus de cni a une francaise

Par **Rosana Samson**, le **01/03/2010** à **21:40**

Bonjour,

Ma fille adoptée (plénière) au Brésil pendant que nous résidions là-bas a reçu sa déclaration de nationalité française en 2005. Lorsque nous avons demandé au consulat français de l'inscrire sur notre livret de famille, ils ont demandé a voir l'exaquantur de son adoption (en effet, lors de sa demande de nationalité française par filiation -père français, mère brésilienne- personne nous a demandé si elle était adoptée et nous n'avons pas vu de raison de le dire). Comme nous n'avions pas ce document, ils ont refusé de l'inscrire sur notre livret et de délivrer une CNI ou passeport. Un citoyen français peut-il se voir ainsi refuser sa CNI? Qu'en est-il de la convention de haye du 29 mars 1993 dont le Brésil est signataire?

Merci,
R.B.S.